

EXTRAIT DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 juin 2017

Etaient présents : Mme HUCHET Annaïck – Mr Sébastien CHANCLU - Mr Stéphane SAMZUN – Mr Franck THOMAS - Mme MAHé Christine - Mme Joëlle MATELOT-MORAÏS – Mme Evelyne LOREAL – Mr Yvon ALLAIN – Mr Pierre-Yves LE GAL – Mr Eric DELANOE.

Absents excusés ayant donné procuration :
Madame Marie-Laure MATELOT à Madame Annaïck HUCHET
Monsieur Gaël GIRARD à Monsieur Sébastien CHANCLU
Madame Geneviève GUICHENEY à Madame Christine MAHé
Madame Harriet THOMAS à Monsieur Yvon ALLAIN

Secrétaire de séance : Mme Joëlle MATELOT-MORAÏS.

OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES ET DES SUPPLEANTS DES CONSEILS MUNICIPAUX POUR L'ELECTION SENATORIALE DU 24 SEPTEMBRE 2017

Mesdames, Messieurs,

Afin de procéder à la désignation des délégués et des suppléants pour l'élection sénatoriale du 24 septembre 2017, le bureau électoral, conformément à l'article R. 133, est composé du Maire, des deux conseillers municipaux les plus âgés et des deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin à savoir : Mme Evelyne LOREAL, Mr Eric DELANOE, Mr LE GAL Pierre-Yves, Mme MAHé Christine. Madame Joëlle MATELOT-MORAÏS a été désignée comme secrétaire.

Dans les communes de moins de 9 000 habitants, le nombre de délégués est fixé en fonction de l'effectif légal du conseil municipal tel que déterminé à l'article L.2121-2 du C.G.C.T. résultant du dernier renouvellement général de mars 2014 (L. 284), le nombre de délégués et de suppléants est fixé à 3 dans les conseils de 15 membres et le vote des délégués et de suppléants est distinct.

SONT CANDIDATS DELEGUES:

- Mr Stéphane SAMZUN
- Mme Annaïck HUCHET
- Mme Christine MAHé

Après un vote à bulletin secret, et après avoir procédé au dépouillement sous le contrôle du bureau électoral, les résultats sont proclamés.

SONT ELUS DELEGUES :

- Mr Stéphane SAMZUN
- Mme Annaïck HUCHET
- Mme Christine MAHÉ

CANDIDATS SUPPLEANTS :

- Mme Evelyne LOREAL
- Mme Joëlle MATELOT-MORAÏS
- Mr Franck THOMAS

SONT ELUS SUPPLEANTS :

- Mme Evelyne LOREAL
- Mme Joëlle MATELOT-MORAÏS
- Mr Franck THOMAS

Le procès-verbal est transmis à la Préfecture de Vannes.

OBJET : CONTRIBUTION 2017 MISSION LOCALE DU PAYS D'AURAY POUR L'EMPLOI DES JEUNES

Afin de soutenir l'action de La Mission Locale pour l'emploi des jeunes du Pays d'Auray, Madame Le Maire propose de verser la somme de 3 160,50 € correspondant à la contribution pour l'année 2017.

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

Fin de la séance à 18h50.